

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 81-31:2010

Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs - Ascenseurs pour le transport d'objets seulement - Partie 31: Monte charge

Safety rules for the construction and
installation of lifts - Lifts for the transport
of goods only - Part 31: Accessible goods
only lifts

Sicherheitsregeln für die Konstruktion
und den Einbau von Aufzügen - Aufzüge
für den Gütertransport - Teil 31:
Betretbare Güteraufzüge

04/2010



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 81-31:2010 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 81-31:2010.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

Version Française

**Règles de sécurité pour la construction et l'installation des
élévateurs - Elévateurs pour le transport d'objets seulement -
Partie 31: Monte charge accessibles**

Sicherheitsregeln für die Konstruktion und den Einbau von
Aufzügen - Aufzüge für den Gütertransport - Teil 31:
Betretbare Güteraufzüge

Safety rules for the construction and installation of lifts -
Lifts for the transport of goods only - Part 31: Accessible
goods only lifts

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 13 février 2010.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles